



Vitry-sur-Seine et Paris, le 21 janvier 2021

Communiqué de presse

Le SNCP et Ucaplast regrettent qu'un accord APLD n'ait pu être signé dans la branche du caoutchouc

La négociation de branche relative à l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) en cas de réduction d'activité durable dans la branche de Caoutchouc a débuté en septembre 2020. Elle a abouti à un accord en date du 4 novembre 2020. Cet accord a été signé par les deux organisations patronales (SNCP et Ucaplast) et côté salarié par la FCE-CFDT.

Suite à la notification de cet accord, les trois organisations syndicales de salariés non signataires, à savoir la CFE-CGC Chimie ; Fédéchimie-FO et FNIC-CGT ont fait valoir leur droit d'opposition à l'accord.

Les trois organisations syndicales non signataires représentant 69,68 % des suffrages, l'opposition de ces trois organisations implique que **l'accord est réputé non écrit**.

La procédure d'extension ne peut donc pas être effectuée.

En d'autres termes, l'accord du 4 novembre 2020 n'est donc pas applicable dans la branche du Caoutchouc.

Cette situation est fort regrettable et préjudiciable pour les salariés et les entreprises de la branche du Caoutchouc.

En effet, cet accord de branche aurait permis aux entreprises, et notamment aux TPE et PME, de mettre directement en place le dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD) par simple décision unilatérale grâce à un document homologué par l'administration.

Du fait de cette situation, une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité, et souhaitant appliquer le dispositif de l'APLD, doit forcément négocier un accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de groupe, qui sera ensuite soumis à validation de la Direccte.

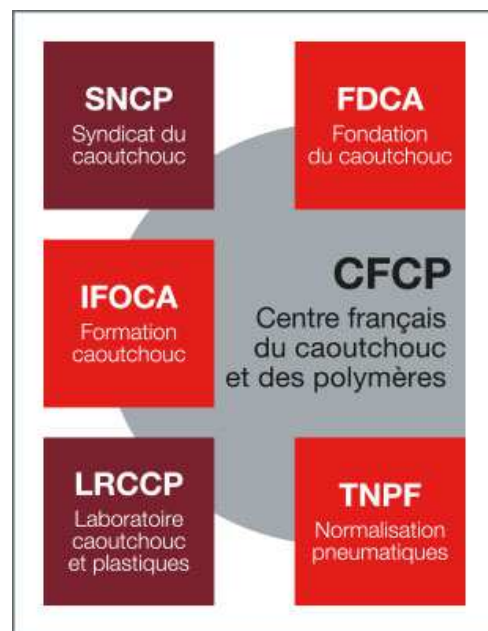
À propos

Le SNCP (Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères) :

regroupe plus de 120 entreprises transformatrices de caoutchouc (pneumatiques, pièces techniques, rubans adhésifs, articles grand public...) et fournisseurs (matières premières, équipements...). Ces entreprises adhérentes emploient 45 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 9 Mrd d'€. Cinq domaines d'influence : relations sociales, Environnement, Affaires économiques, Normalisation et R&D, Relations publiques.

Pour plus d'informations :

www.lecaoutchouc.com



> Contact SNCP :

Jean-François MALIGNON
Directeur du Département Social
60, rue Auber – 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél : 01 49 60 57 61
jean-francois.malignon@lecaoutchouc.com



UCAPLAST

Union des syndicats des PME
du Caoutchouc et de la Plasturgie

UCAPLAST

UNION DES SYNDICATS DES PME DU CAOUTCHOUC ET DE LA PLASTURGIE

- ▶ **UCAPLAST regroupe et fédère** les TPE/PME des secteurs du caoutchouc industriel, de la Plasturgie et des Commerces de Gros (partie négoce Caoutchouc/Plastiques) à travers 3 Associations : SFCI (Syndicat Français du Caoutchouc Industriel), SNP (Syndicat National de la Plasturgie), SFNCP (Syndicat Français du Négoce du Caoutchouc et des Plastiques).
- ▶ **UCAPLAST représente et négocie** au nom des TPE/PME le contenu de la Convention Collective Nationale du Caoutchouc au sein des différences instances de cette branche et gère les fonds de la formation professionnelle.

contact Ucaplast :
Sophie CAPRON et Tiphany FRAYARD
Juristes Droit Social
39 rue de Pommard 75012 Paris
Tel : 01.55.78.28.98
Mail : sophie.capron@ucaplast.fr
tiphany.frayard@ucaplast.fr
Site Internet : www.ucaplast.fr